

Ambition Jeunes 58

Conférence du 15 juin 2018, Nevers

Ce séminaire, point d'étape du chantier **Ambition Jeunes 58**, a réuni une centaine de personnes rassemblant l'Etat, les collectivités territoriales, les EPCI, les entreprises et tous les partenaires concourant à l'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse nivernaise.



Ouverture des travaux

Alain Lassus, Président du Conseil départemental, rappelle que la Nièvre compte 25% de jeunes de moins de 25 ans et que les pouvoirs publics doivent se préoccuper de tous ceux qui sont considérés comme « ni en emploi, ni en formation », soit environ 4000 selon le diagnostic réalisé. En faisant référence aux « Etats-Généraux de la jeunesse » organisés le 18 mai dernier il considère que les travaux réalisés dans le cadre de « L'Echo des Jeunes » ne peuvent que converger avec ceux d'« Ambition jeunes 58 ». Formation, emploi, mobilité, accès au numérique, loisirs... Le « Livre Blanc » en cours de rédaction, avec la prise en compte de l'ensemble des dimensions de la vie des jeunes nivernais, représentera à ses yeux une contribution essentielle au plan d'actions qui doit résulter de la démarche Ambition Jeunes 58. Le Président se déclare également attentif aux recommandations qui seront formulées pour ce qui concerne le mode de fonctionnement, les missions et le financement des missions locales. A l'écart de tout schéma préconçu, le Conseil départemental est prêt à accueillir ces propositions, dans le souci d'un renforcement de la qualité et de l'efficacité du service rendu aux jeunes Nivernais, et pour clarifier les rôles de chacun. Alain Lassus considère que si la Nièvre est bien « le plus sûr endroit pour être et devenir », cela doit avant tout résulter d'une obligation envers les jeunes, et ne pas demeurer une « vaine promesse ».

En exprimant sa satisfaction de participer à cette journée le **Préfet Joël Mathurin** indique qu'il a été frappé dès son arrivée dans le département en observant la situation des jeunes nivernais sur la base des indicateurs à sa disposition (insertion, situation sociale, précarité). Inscrite dans la feuille de route de l'Etat, la dynamique « Ambition Jeunes 58 » lui apparaît de ce point de vue comme une évidence, avec une méthode fondée sur le croisement des expertises et sur une logique de mandat donné à des personnalités qualifiées. Après le succès remporté par la journée de lancement à La Charité-sur-Loire, cette journée représente un moment d'étape et de restitution important. En se déclarant attentif, avec le Conseil départemental, aux réflexions stratégiques, il souhaite que l'ensemble des contributeurs puissent être rapidement dans l'action, avec l'objectif de réduire au moins de moitié l'effectif de jeunes dits NEET dans le département d'ici 3 ans. En rappelant à cet égard que ceux-ci représentent 20% d'une cohorte aujourd'hui dans la Nièvre, contre 15% à l'échelon européen, il souligne la nécessité de faire en sorte qu'il n'y ait plus en tout état de cause de jeunes considérés comme « invisibles » (c'est-à-dire sans contact ou lien). Dans l'attente de propositions originales, il invite l'ensemble des acteurs à « aller voir, aller chercher », en dehors de tout esprit de « guichet » afin de garantir l'égalité des chances pour tous les jeunes nivernais de 16 à 25 ans, condition nécessaire à la cohésion du territoire. Le Préfet souhaite que la feuille de route puisse être stabilisée rapidement avec des objectifs opérationnels et des actions. Il attire l'attention des participants sur l'opportunité que représente l'appel à projets « 100% inclusion » doté de plus de 21 M€ pour « faire de la Nièvre un territoire d'expérimentation cité en exemple à l'échelon national ».

Les travaux sont animés par **Laurence Merlin (DIRECCTE Bourgogne Franche Comté / UD Nièvre)**
et **Marie-France Duhamel (Mission locale Bourgogne Nivernaise)**,
avec le concours de **Jean-Lou Orlandini, consultant**.

Après avoir salué la forte mobilisation, Marie-France Duhamel anime le premier temps de restitution du travail des sept groupes mis en place depuis le 5 avril, et réunis à au moins deux reprises depuis.

Restitution des groupes de travail par les chefs de file – 1^{ère} partie

REPERAGE

David Desloover (E2C Nièvre) et Delphine Petit (Mission locale du Nivernais Morvan) rappellent qu'« être NEET c'est un état transitoire » : seuls 3% des jeunes concernés n'ont connu aucune situation emploi-formation après leur sortie de l'école. 9 sur 10 hors des quartiers « Politique de la Ville ». 1 sur 4 pouvant être considérés comme « invisibles ». Parmi les 4 modes de repérage et de mobilisation identifiés, ils soulignent la nécessité de développer l'« aller vers », associé à davantage de réactivité et de cohérence dans les interventions. La carte de la provenance géographique des jeunes accompagnés par l'E2C depuis 2015 met en évidence un certain nombre de zones « grises » voire totalement « blanches ». Parmi les leviers à activer pour faciliter le repérage le groupe de travail suggère de fiabiliser les données disponibles, propose de mettre en place un « dossier unique », et invite à la mobilisation des collectivités. Ils identifient tout particulièrement parmi les acteurs susceptibles de contribuer au repérage les Maisons de services au public (MSAP), l'Education nationale, les sites d'action médico-sociale du Conseil départemental. Ils insistent sur l'enjeu que représente l'amélioration de l'articulation entre les intervenants, les missions locales étant repositionnées comme principaux acteurs du repérage et le Conseil départemental potentiel coordonnateur des publics NEET.

Lors de la discussion :

Marie-France Jollet (Médio) rappelle l'utilité des structures associatives pour le repérage des jeunes en difficulté dans les quartiers « Politique de la Ville ». Marie-France Duhamel confirme l'intérêt dans certains cas, pour les conseillers, de faire appel aux connaissances de ceux qui côtoient les jeunes depuis l'enfance.

Jacques Planchon (Maison de l'Emploi et de la Formation) attire l'attention des animateurs sur le risque de contradiction qui peut exister entre le fait de mutualiser des moyens entre plusieurs structures – en favorisant, ce faisant, les interactions entre les équipes - et la volonté de renforcer la lisibilité de l'offre de services propre à un dispositif. David Desloover convient de la nécessité de travailler sur la communication et sur l'organisation à mettre en place avec l'appui du numérique : Les « Promeneurs du net ».

FORMATION

Laurence Dubost (CFA polyvalent) présente un état des lieux globalement satisfaisant de l'appareil de formation nivernais, malgré un maillage territorial à perfectionner dans les zones rurales. Elle met en évidence, parmi de multiples freins identifiables, la contrainte que représente un modèle relativement figé ou dépendant de décisions extérieures au territoire. Selon le groupe de travail l'existant peut être amélioré en développant le système d'information et en favorisant les échanges entre prescripteurs et formateurs, sans négliger l'innovation

Frédéric Suby (Protection Judiciaire de la Jeunesse Yonne-Nièvre) présente une proposition susceptible de « rendre visible les invisibles ». Le projet consiste dans la mise en place d'une prise en

charge globale et individualisée de la problématique de l'accès aux compétences de base et aux premiers niveaux de qualification, en appui sur des chantiers écoles multi-métiers implantés dans tout le département, et articulée avec les dispositifs « de droit commun ».

Lors de la discussion :

Jacques Planchon (Maison de l'Emploi et de la Formation) fait part de son intérêt pour la proposition, située dans le prolongement de certaines interventions de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Il dénonce la persistance de « zones blanches » pour ce qui concerne l'accès aux dispositifs de formation considérés comme prioritaires, dans un contexte où le potentiel offert à l'inventivité dans ce domaine (conception et mise en œuvre des parcours, modalités pédagogiques, etc) est considérable. En confirmant l'intérêt de rencontres « prescripteurs/formateurs », sur la base de trois expériences, il regrette qu'il soit si difficile de mobiliser les équipes pédagogiques, par comparaison avec la relative disponibilité des prescripteurs. Laurence Dubost souligne l'intérêt de la mise en œuvre de la formation ouverte et à distance (aujourd'hui 35% des cursus proposés au CFAP) pour faciliter l'accès aux composantes théoriques du cursus de la formation en alternance, en tenant compte des contraintes des publics et des entreprises.

Manuel Sourd (Maison de l'Emploi et de la Formation) s'interroge sur la portée pratique de la proposition formulée, proche des caractéristiques d'un plan local pour l'insertion et l'emploi.

Jacques Marion (DPJJ) insiste sur le savoir être et permettre aux jeunes de venir sur des lieux de formation qualifiants en privilégiant l'éducatif par rapport au répressif.

MOBILITE

Marie-France Lurier, (Communauté de communes Loire Vignobles et Nohain) et Damien Terreaux (Centre social de Saint-Amand-en-Puisaye) proposent de considérer la mobilité comme « une capacité souveraine qui préside à l'exercice des droits fondamentaux ». Les animateurs regrettent de ne pouvoir présenter un diagnostic suffisamment approfondi. Les raisons sont, selon eux, multiples : segmentation ou éparpillement des interventions, absence de bilans consolidés des dispositifs d'aide à la mobilité géographique existants, difficulté à obtenir des informations de la part des auto-écoles, etc. Sur la base des constats établis par le groupe de travail ils font valoir parmi les principales préconisations : l'importance du travail à mener pour faciliter l'accès au code de la route et à la conduite accompagnée, en rappelant que le permis de conduire représente, pour de nombreux jeunes, le premier examen passé avec succès ; la mise en place d'un « guichet unique départemental », le renforcement du maillage de proximité, covoiturage. Le groupe de travail propose également, sur un registre « inversé », d'exploiter les possibilités offertes par le numérique pour limiter les déplacements liés aux nécessités de la formation.

Lors de la discussion :

Yves Hutin (Pôle emploi) indique qu'il partage le diagnostic réalisé par le groupe de travail. Il confirme l'opportunité que constitue le réseau des Maisons de services aux publics (MSAP), très dense dans la Nièvre par comparaison avec l'Yonne (25 / 5). Il annonce à cet égard que Pôle emploi va investir, en appui sur ce réseau (à Luzy et à Varzy), dans un dispositif de liaison à distance exploitant les possibilités offertes par le très haut débit. Il s'interroge par ailleurs sur la portée des mesures ciblant l'accès au permis de conduire : « le permis est une étape, mais quid de la suivante ? ».

Frédéric Suby (Protection Judiciaire de la Jeunesse) alerte les participants sur l'emploi de l'acronyme « NEET » comme substantif, en raison du risque d'effet stigmatisant pour les personnes concernées.

Laurence Merlin apporte un complément d'information sur certaines aides peu connues dans ce domaine, comme par exemple les aides à la mobilité et à l'acquisition de véhicules mobilisables auprès de l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique). Sont également évoquées les initiatives de type « garage solidaire » qui ont émergé récemment dans le département.

« Echos des jeunes 58 » / Les Etats-Généraux de la jeunesse nivernaise

Marie-Christine Garruchet (Mission locale de Nevers Sud Nivernais) présente la démarche initiée il y a trois ans dans le cadre d'une mission qu'elle considère comme similaire. Elle fait part du travail d'enquête mené avec la participation de jeunes en service civique mis à la disposition du Département par la Mission locale. Elle souligne le « temps fort » qu'a représenté la manifestation organisée le 18 mai dernier à Nevers, avec la participation de 700 jeunes et de nombreux partenaires associés. Elle précise que la synthèse de ces travaux participatifs est en cours de mise au point dans le cadre de la rédaction d'un Livre Blanc qui sera présenté dans le courant du second semestre 2018, en soulignant l'opportunité de croiser ces éléments avec ceux de la démarche Ambition Jeunes 58.

1^{ère} table-ronde : Quelles évolutions pour les métiers de l'accompagnement et de conseiller ?

Introduction : Philippe Brégéon, Université de Poitiers

Philippe Brégéon se présente comme un spécialiste de l'insertion sociale et professionnelle des intervenants sociaux et des modèles professionnels des intervenants sociaux. Il se consacre à l'étude de trois réseaux : missions locales, centres d'hébergement, insertion par l'activité économique.

Le sociologue attire en premier lieu l'attention des participants sur la nécessité d'appréhender la réalité des pratiques dans ce domaine à partir d'une observation des intervenants en situation. Il constate que les professionnels privilégient globalement : l'entretien individuel pour ce qui concerne la mise en forme concrète de l'accompagnement, le travail prescrit et l'accès à l'offre d'insertion et de formation, dans des contextes qui peuvent être très différents. Globalement les professionnels de l'accompagnement sont souvent sollicités afin de pallier la relative anomie du marché du travail. P. Brégéon repère trois conditions principales pour une réussite de l'accompagnement : visibilité de l'offre de services, ancrage des pratiques sur le territoire et le bassin économique, connaissance des secteurs et des métiers. La qualité de l'accueil et de l'écoute des conseillers des missions locales lui semble plutôt être reconnue, et leur offre d'insertion semble reliée à la demande des jeunes et à celle du marché du travail. Si les conditions sont réunies le travail d'insertion peut être une « histoire heureuse ». Mais si l'une d'entre elles est déficitaire (faiblesse de l'offre d'insertion par exemple), il y a risque de surcompensation et donc d'usure pour les professionnels. En alertant les participants sur la violence symbolique que représente « l'injonction au projet » pour des jeunes volontiers installés dans l'instabilité et habitués à raisonner « ici et maintenant », il invite à ne pas sous-estimer l'impact, pour la qualité des relations entretenues entre les jeunes et leurs conseillers, d'« habitus » sensiblement différents entre classes populaires et classes moyennes.

Après avoir rappelé que 100 000 jeunes sortent chaque année sans diplôme du système scolaire, P. Brégéon identifie 4 modèles de pratiques :

- Le modèle (historique) de l'« approche globale » (volontiers idéalisé),
- Le modèle de la « contractualisation » (accompagnement contre rémunération),
- Le modèle « numérique » (qui induit une transformation de l'identité professionnelle des conseillers et un risque de repli sur des opérations administratives). Avec en contrepartie une forme d'harmonisation des pratiques qui n'est pas dénuée d'intérêt. En soulignant l'intérêt de rechercher un équilibre entre les dimensions quantitative et qualitative de l'accompagnement.
- Le modèle du « placement dans l'emploi » (lié au principe d'activation des chômeurs depuis la fin des années 90) – avec l'enjeu de la réciprocité conseillers / entreprises – en tenant compte du problème de la compréhension des codes de l'entreprise par les jeunes, du tabou de la dureté des conditions de travail qui suppose beaucoup d'interventions en aval

Il énonce, à partir de là, quatre défis auxquels selon lui sont confrontés les professionnels :

- Améliorer la visibilité des offres de services des missions locales
- Faire progresser les pratiques d'intermédiation avec les entreprises (par exemple en intervenant davantage dans la construction de la formation professionnelle)
- Ré-équilibrer les pratiques numériques pour éviter la taylorisation du travail des conseillers
- Articuler évaluation qualitative et quantitative.

Pour la suite de la table-ronde Jean-Lou Orlandini invite plusieurs professionnels à compléter l'intervention du sociologue sur la base de la prise de conscience « d'un territoire qui change ».

Après une approche historique de la notion d'adolescence **Ludivine Gaudon, Psychologue de l'orientation et du conseil** remarque que les rituels de passage autrefois associés à cet âge de transition n'existent plus vraiment pour certifier l'acquisition de la capacité à raisonner, de la conscience sociale et du jugement moral, et apporter des réponses aux questions : qui suis-je ? que faire de ma vie ? quelles sont mes valeurs ? Aujourd'hui le « jeune » apparaît comme un « mutant » qui préfère la « négociation égalitaire » aux anciens modes d'apprentissage. Le sentiment d'isolement est croissant, et l'échec scolaire précoce est un facteur de marginalisation qui s'ajoute aux problèmes familiaux, sentimentaux, psychologiques et addictifs.

Audrey Lamy et Benoît Paraut (E2C Nièvre) font valoir les complémentarités développées au sein du trinôme « formation – développement personnel – insertion professionnelle » centré sur la valorisation des jeunes mis en place à l'issue d'une réflexion particulière de l'E2C face aux nouveaux profils. Ils soulignent les avantages de la notion d'individualisation, dans le cadre d'un travail collectif, des stratégies de remédiation cognitive, et de l'approche par les compétences. Ils attirent l'attention des participants sur les risques de la posture « consumériste » volontiers adoptée par les jeunes, et sur l'importance, dans le processus d'accompagnement, de faire reconnaître aux jeunes les aspects positifs de l'erreur et de l'échec afin de progresser dans la vie.

Séverine Berthelot (Mission locale Bourgogne Nivernaise) souligne l'enjeu de la complémentarité entre les interventions pour éviter les substitutions et les chevauchements, sachant que les jeunes ont tendance à arbitrer en fonction de considérations « consuméristes et financières ».

Aurélie Biet (Pôle emploi) fait valoir, à partir de l'exemple de la démarche d'accompagnement « Initiative pour l'emploi des jeunes » à Cosne-sur-Loire, l'intérêt d'une connaissance partagée du marché du travail local entre les différents partenaires associés, en relations avec les employeurs.

Lors de la discussion :

Séverine Berthelot regrette les modalités de suivi des « emplois d'avenir ». Jean-Lou Orlandini s'interroge sur la capacité, pour les équipes, de réaliser des apprentissages et de faire évoluer des pratiques à partir des enseignements tirés de la mise en œuvre de certains dispositifs (par définition limités dans le temps), et de décider de façon concertée des modalités de passage de relai.

Jacques Planchon (Maison de l'Emploi et de la Formation) attire l'attention des participants sur le risque, associé à la volonté d'améliorer la lisibilité d'un dispositif, de renforcer le sentiment de superposition. En considérant que les jeunes ne sont pas les seuls à être concernés par ces difficultés et que les limites sont plus floues, il invite à réfléchir à la manière de communiquer sur une offre globale d'insertion pour tous sur un territoire. Jean-Lou Orlandini considère que cette réflexion peut-être thématique, et que la communication doit être construite en associant les jeunes eux-mêmes.

Pour ce qui concerne la posture de l'accompagnement et l'expertise du conseiller Anne Plisson (Pôle emploi) considère qu'il faut avant tout accepter de ne pas maîtriser tous les outils. Le développement des partenariats avec les entreprises et le tissu économique local peut être opéré sur la base de choix éclairés. Selon Ludivine Gaudon l'expertise doit être avant tout centrée sur la personne. Elle fait le parallèle entre la notion d'

« éducation thérapeutique » promue auprès de certains patients et le travail d' « éducation à l'insertion » qui doit être selon elle impulsé auprès des personnes. Séverine Berthelot souligne l'importance de donner aux gens la possibilité de tester plusieurs possibilités.

Manuel Sourd (Maison de l'Emploi et de la Formation) indique que l'expertise peut être partagée au sein d'un réseau de professionnels, ou qu'en d'autres termes « un réseau peut être expert de la connaissance du territoire », notamment pour ce qui concerne le « marché caché ». Il évoque à cet égard le partage d'informations réalisé au sein des comités opérationnels entreprise animés par la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Nièvre dans tous les territoires du département depuis plusieurs années.

Restitution des groupes de travail par les chefs de file – 2^{ème} partie

EMPLOI

En évoquant la réduction du nombre des demandeurs d'emploi **Yves Hutin (Pôle emploi)** souligne l'importance du travail à mener avec des entreprises qui recrutent « tous azimuts » comme le montrent les 800 offres actuellement disponibles sur pole-emploi.fr. L'enjeu est que les demandeurs d'emploi connaissent ces opportunités, et que leur niveau de qualification puisse être augmenté et adapté en conséquence, avec une évolution des projets de vie, etc. C'est tout l'intérêt des 500 places de formation disponibles pour la Nièvre, avec le Plan d'Investissement Compétences (PIC) qui apporte des places complémentaires pour former à des métiers d'avenir dont la plus grande part est encore inconnue. Il fait le lien avec le plan national « 10 000 formations numériques ». En rappelant que les missions locales sont « cotraitantes » et non sous-traitantes de Pôle emploi, afin d'offrir un accompagnement vers l'emploi à tous les jeunes qui le souhaitent, Yves Hutin évoque les possibilités offertes par le numérique pour une offre de services accessible 24h/24 partout, en maintenant un équilibre avec le conseil « physique », dans une logique collaborative. Il s'agit de faire en sorte que le jeune ne soit plus confronté au problème de la compétence de tel ou tel intervenant, au regard de son lieu d'habitation. Le Directeur territorial de Pôle emploi souligne de ce point de vue la nécessité de veiller à l'homogénéité des informations diffusées à l'échelon du département, et de réduire le déficit d'ingénierie et de partenariat. En évoquant les possibilités offertes par une application comme « la bonne boîte », fondée sur les informations issues des déclarations préalables à l'embauche (DPAE), il remarque que le « secteur caché » apparaît de plus en plus limité.

Yves Hutin cite les principaux enjeux identifiés par le groupe de travail : l'accès aux sources et à l'innovation numérique, les nouveaux publics, la valorisation des parcours pour un meilleur accès des jeunes au secteur marchand, dans l'optique d'une anticipation des changements de métier, et l'intégration des dispositifs dans une logique de parcours.

Lors de la discussion :

Laurie Legay de l'entreprise Aperam (Imphy) souligne la qualité du partenariat mis en œuvre avec Pôle emploi. Elle indique que l'entreprise privilégie le recrutement sur la base de l'envie et de la motivation, avec une capacité à respecter des règles. Elle insiste sur la nécessité de faire connaître les métiers et de préparer les candidats aux entretiens de recrutement. En faisant référence aux sessions de formation proposées par la Fédération française du bâtiment il y a quelques années aux conseillers des missions locales, Marie-France Duhamel confirme la disponibilité des équipes vis-à-vis de ce type de démarche.

SANTE

Marie-Laure Lecat (Agence Régionale de Santé) et Séverine Berthelot (ML Bourgogne Nivernaise), tout en soulignant l'existence de dispositifs et de moyens, insistent sur les points négatifs de l'état des lieux réalisés par le groupe de travail, notamment le mauvais état de santé révélé par les tests réalisés lors des Journées Défense Citoyenneté (JDC), et sur l'augmentation des troubles psychiques

constatée lors du suivi des jeunes accueillis. Elles soulignent parmi les attendus exprimés par le groupe la priorité à accorder, pour le court terme, à la lisibilité des actions et à la coordination des nombreux acteurs concernés.

Lors de la discussion :

Jean-Marie Vieillard (Cap emploi 58) confirme l'accroissement des difficultés psychiques durables et récurrentes repérées chez les jeunes. Il évoque également la tendance au développement de troubles cognitifs, avec le risque de voir le nombre « des jeunes NEET en devenir » augmenter. Les épidémiologistes parlant de l'arrivée massive de jeunes avec des difficultés de ce type (en raison de l'application de la loi de 2015) le Directeur de Cap emploi 58 attire l'attention des participants sur l'enjeu d'un travail renforcé avec l'Education nationale pour anticiper les difficultés d'insertion, et fait appel à l'inventivité des acteurs pour trouver des solutions.

Virginie Leduc (Mission locale du Nivernais Morvan) se demande « comment intervenir quand on n'a plus de psychologues dans l'équipe depuis 5 ans ». En évoquant une période de 8 à 10 ans pour ce qui concerne la Mission locale Bourgogne Nivernaise Marie-France Duhamel souligne l'enjeu d'un renforcement du travail en réseau de ce point de vue. Marie- Laure LECAT rappelle que ce sont les professionnels qui décident, au final, de leur affectation, et qu'il importe de rendre l'exercice plus attractif, au moyen d'un travail en réseau le cas échéant. Jean-Pierre Rossignol indique que la psychologue de l'antenne de l'E2C peut être sollicitée gratuitement par la Mission locale.

Eric Tesnier (ADPEP, FJT Les loges) constate que la mutualisation des informations dans le cadre de la santé mentale peut être compliquée. Marie-France Duhamel rappelle que les entretiens sont menés sous-couvert du secret médical.

En évoquant le problème de la représentation des jeunes vis-à-vis des professions psychologiques David Desloover (E2C Nièvre) indique qu'Audrey se présente avant tout comme un membre de l'équipe pédagogique qui coordonne les parcours de santé, pour une mise en lien avec les thérapeutes dans de bonnes conditions.

LOGEMENT

Carole Basynski, Chef du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) de la Nièvre (association PAGODE) et sa collègue Charlotte Behaghel signalent en premier lieu un décalage révélé par les messages collectés le 5 avril. Ceux-ci se rapportent essentiellement, en effet, à la problématique d'une seule des trois catégories des jeunes concernés par le besoin de logement : les apprentis, élèves et étudiants.

En rappelant que la problématique du logement est vaste et non isolée, avec une multiplicité de dispositifs, elles présentent les enjeux propres à chaque catégorie, et proposent trois axes de préconisations : hébergement, informations, accompagnement. Elles soulignent, avec le volume important des ruptures (avec la famille, avec un tiers ou avec une structure) constatés par le SIAO de la Nièvre, les problèmes posés par les « nouveaux publics ».

Lors de la discussion Eric Tesnier (ADPEP/FJT des Loges) se félicite de la qualité de la synthèse ainsi présentée. Nathalie Turlier (Mission locale du Nivernais Morvan) évoque le potentiel offert pour la mobilisation de logements dans les communes rurales.

CITOYENNETE

Dominique Ovide (Fédération des centres sociaux de la Nièvre) et Marie-Christine Garruchet (Mission locale de Nevers Sud Nivernais) indiquent que le groupe de travail a délibérément choisi de limiter son approche à la citoyenneté, en identifiant trois niveaux d'intervention possibles : éducation et accompagnement à l'inclusion et à l'engagement. En soulignant la richesse des apports spontanés de la part de jeunes participants (en relation avec la démarche « Echos des Jeunes »), ils insistent sur la nécessité de faire évoluer les méthodes et de décloisonner les travaux menés par les multiples

intervenants, avec un appel à l'ouverture et à l'engagement des collectivités, dans le sillage d'une démarche à approfondir.

Lors de la discussion Mélanie Rousset rappelle l'investissement de la Jeune Chambre Economique (JCE) dans le champ de l'engagement. Elle fait part de la disponibilité de la JCE à contribuer à la dynamique proposée. Dominique Ovide souligne la nécessité de « partir du jeune et de sa capacité d'initiative » pour renforcer son autonomie dans le cadre de projets collectifs.

Table-ronde 2 : Quel schéma et organisation territoriale pour une insertion sociale et professionnelle ?

En introduction Marie-France Duhamel fait part de son travail de recherche d'informations auprès d'autres missions locales. Elle indique que sur 442 missions locales en métropole, 14 sont situées à l'échelon d'un département (dont 8 en Occitanie, 2 en Nouvelle Aquitaine, 2 en PACA et 1 en Pays de Loire) avec des cas de figure très différents du point de vue de la démographie ou des caractéristiques socio-économiques. En précisant qu'elle a pris contact directement avec 5 directions, elle cite l'exemple de l'Aveyron où la mission locale est départementale depuis 25 ans. Dotée d'une équipe pluridisciplinaire (20 salariés) cette mission locale fonctionne en appui sur 7 ou 8 antennes animées par des binômes « élu / technicien ». Cette configuration d' « interlocuteur unique » semble être facilitante pour les partenaires et les financeurs, et inversement.

Jean-Lou Orlandini prend ensuite la parole et lance les débats à travers différentes questions posées aux participants de la table-ronde.

Renforcer l'égalité des chances et de traitement pour tous les jeunes : quelle organisation ?

Stéphane Costaglioli, Secrétaire-Général de la Préfecture considère que la question de l'organisation ne saurait constituer un préalable ou un postulat, mais plutôt la résultante d'un travail sur les modalités de prise en charge des jeunes, et sur les méthodes de travail à employer pour répondre aux besoins du territoire, « à l'écart de toute vision technocratique ». En évoquant son expérience dans les Hautes-Pyrénées (220 000 habitants / une seule mission locale) et dans la Drôme (1 dominante urbaine / 1 dominante rurale), il constate que « le marqueur de la réussite est la présence sur le terrain », avec une marge de progression évidente pour les acteurs nivernais, quels que soient les périmètres des structures.

Quels enjeux pour les relations avec les entreprises, notamment en milieu rural ?

Jany Siméon, Président de la Mission locale Bourgogne Nivernaise, constate que « que l'on soit en zone rurale ou en zone urbaine les entreprises ne trouvent pas de personnel à recruter ». Il considère que les réponses qui requièrent un investissement collectif ne peuvent être apportées qu'à l'échelon départemental, que le principal problème du réseau aujourd'hui est la disparité de participation des EPCI dans la gouvernance et dans le financement, et que la réflexion doit tenir compte des nouveaux découpages territoriaux. Il cite à cet égard l'exemple d'une interpellation récente de la part du



Président de la Communauté de communes « Loire, Nièvre et Bertranges ». Au-delà les questions de « frontières » se posent de bien d'autres manières, et les réponses peuvent être trouvées dans la construction de partenariats. Pour ce qui concerne la problématique de la mobilité – fortement mise en avant lors de la rencontre du 5 avril – Jany Siméon en appelle à la mise en place d'un « collectif

départemental » associant les multiples intervenants en direction des jeunes. Il indique que sa communauté de communes a pris l'initiative de verser une aide au permis parce que celui-ci constitue souvent le « premier diplôme », ainsi qu'une aide au BAFA, dans le même ordre d'idées.

Interrogé sur le bilan présenté lors de la dernière assemblée générale - 12% d'accueils en moins et 343 offres d'emploi dont 14 % en CDI - **Daniel Bourgeois, Président de la Mission locale de Nevers Sud Nivernais** remarque qu'au-delà de l'accompagnement des jeunes il y a un besoin d'accompagnement des entreprises, car les employeurs sont frileux. Le travail des missions locales est d'accompagner les jeunes vers le monde du travail, mais celui-ci est de plus en plus complexe.

E2C/Garantie Jeunes : quelle articulation entre les dispositifs ?

Pour Jean-Pierre Rossignol, président de l'E2C, l'E2C est un « client captif », dépendant des orientations définies par les missions locales « à 97% ». En dix années de fonctionnement il a enregistré une progression puis une stabilisation, avant de déplorer un déficit de 10% d'inscriptions en 2017, soit 30 jeunes, ce qui lui semble être en contradiction avec le diagnostic mettant en évidence un accroissement du nombre de jeunes nivernais en déshérence. En constatant que les trois missions locales ont des pratiques très différentes, et que les personnels de l'E2C sont dans l'obligation de s'adapter, il se dit personnellement « très demandeur de quelque chose de départemental » pour définir des plans stratégiques (mobilité, santé, logement...) « avec une méthodologie acceptée par tout le monde », et en renforçant le maillage des antennes et des permanences. Sur le fond il attire l'attention des participants sur la souffrance des conseillers, révélée par la nécessité de réorienter l'intervention de la psychologue embauchée initialement pour soutenir les jeunes.

A ce propos du constat de la « concurrence » existant entre E2C et Garantie Jeunes une conseillère s'interroge sur la responsabilité des pouvoirs publics. Selon Jean-Pierre Rossignol le travail des missions locales a été dévoyé pour les orienter vers une fonction d'opérateur. Jany Siméon constate par ailleurs, à propos du problème central, à savoir la rémunération associée, qu'il est indispensable « de trouver un système de compensation pour éviter de plomber certains dispositifs, en cherchant un équilibre ». Le Secrétaire Général de la Préfecture rappelle que l'idée initiale de la Garantie Jeunes était de procurer un revenu à certains jeunes en contrepartie d'un engagement, les publics cibles étant par hypothèse différents de ceux des autres dispositifs. Il rappelle par ailleurs que chaque jeune est libre de son choix, dans la limite où le dispositif est adapté à son besoin. En faisant part d'une réflexion menée au niveau national sur les « effets de bord » entre certains dispositifs il s'en remet à l'éventualité de modifications législatives et réglementaires. En citant l'exemple de Marseille, Jean-Pierre Rossignol souligne l'insuffisance des obligations associées selon lui à la Garantie Jeunes. Une conseillère de mission locale certifie la réalité de ces obligations ainsi que la régularité des sorties du dispositif. Laurence Merlin rappelle que l'Etat vérifie les engagements ainsi que les orientations. Elle estime que théoriquement l'effet de concurrence ne devrait pas jouer en raison du potentiel de jeunes concernés de part et d'autre. La conseillère considère que le jeu des objectifs et des financements brouille les cartes, même si les publics sont différents au départ, notamment pour ce qui concerne les jeunes mineurs. En réaffirmant sa remarque sur la dérive imposée aux missions locales Jean-Pierre Rossignol alerte les participants sur l'obligation dans laquelle se trouve l'E2C d'aller chercher des jeunes sur le terrain. David Desloover indique que les temps collectifs de la Garantie Jeunes diffèrent de la pratique de l'E2C. En attirant l'attention sur le risque de perte de crédibilité de la part des différents acteurs, il invite à la vigilance sur l'engagement des jeunes dans les dispositifs : « par exemple si un jeune sort de l'E2C parce qu'il n'est pas prêt, a priori il n'est pas prêt non plus pour la Garantie Jeunes ».

Offre de services : quelle cohérence ? Quelle attractivité ?

Yves Hutin indique que la conviction de Pôle emploi depuis longtemps est qu'au regard des enjeux de la formation et de l'apprentissage la cohérence doit être organisée à l'échelon départemental, sans préjudice de l'action de proximité, pour une plus grande homogénéité de l'offre de services. Il évoque à titre d'exemple la convention mise en place avec le Conseil départemental pour l'accompagnement global des publics en difficulté et le travail mené avec les sites d'action médico-sociale. Il invite les acteurs à faire preuve d'imagination.

Sollicitée pour parler de son expérience personnelle **Amandine Boujilil, première adjointe au maire de Nevers**, confirme la nécessité de « s'accrocher » pour les jeunes qui reviennent sur le territoire après plusieurs années. En invitant à partir des besoins et à déployer ce qui fonctionne bien sur l'ensemble du territoire, elle constate que les conseillers sont confrontés aujourd'hui à un travail situé à des années-lumière de leur mission première, et qu'il est indispensable de revoir les objectifs et d'accompagner les professionnels en prenant en considération le public rencontré, et notamment l'augmentation des situations d'urgence. Pour le reste l'échelon départemental lui semble utile pour répondre à certains problèmes, éventuellement sur le mode du « guichet unique ».

Le Secrétaire-Général de la Préfecture se montre réservé à l'égard des « logiques de guichet » : « les gens n'y viennent plus car les modes de consommation des services ont changé, c'est le cas évidemment en premier lieu pour les jeunes ». Le nombre d'antennes importe peu, il faut avant tout aller vers eux et envisager de nouveaux modes d'intervention sur le terrain, même si la réponse doit être unifiée et harmonisée dans un cadre global. Il cite à titre d'exemple l'organisation de « maraudes » par les services publics dans certaines régions.

Selon Amandine Boujilil la notion de « guichet unique » est d'ordre organisationnel. La multiplicité des dispositifs étant déjà complexe à appréhender pour les acteurs, il faut avant tout simplifier les « clés d'entrée » et faire évoluer le mode opératoire. Il importe en particulier de se demander comment aller au-devant des jeunes dans les quartiers de la Politique de la Ville. En considérant que la mission locale, à l'écoute des jeunes, ne saurait imposer quoi que ce soit, Daniel Bourgeois se demande comment capter ces jeunes souvent impliqués dans des systèmes alternatifs. Il précise, en réponse à une interpellation de la part d'un Adulte-relai du quartier de la Grande-Pâturage, que sa remarque ne vaut pas pour l'ensemble des jeunes de ces quartiers, dont beaucoup sollicitent la Mission locale. Selon Stéphane Costaglioli, il faut se mettre en situation de proposer, chacun devant ensuite se responsabiliser. Amandine Boujilil ajoute que de son point de vue il n'y a pas que des jeunes délinquants dans les quartiers, et qu'il y a aussi des parcours brillants. Eric Tesnier rappelle qu'autrefois il y avait des éducateurs de rue, mais qu'ils ne sont plus là.

Territoire+entreprises+jeunes : relier les trois termes de la problématique à l'échelon départemental ?

En soulignant le besoin d'une proximité renforcée pour les interventions Jany Siméon « avoue ne pas croire à la vertu des regroupements forcés ». Il rappelle à ce titre que la décision éventuelle de créer une mission locale départementale relève du registre politique, et qu'elle doit être prise par les missions locales elles-mêmes. Ce qui doit primer est la qualité de l'accueil et de l'écoute, avec la capacité de répondre à la demande. Le reste apparaît comme secondaire, même si la visibilité de l'offre de service doit être procurée à partir de l'échelon départemental.

Grandes orientations prioritaires

Le Secrétaire Général de la Préfecture remercie la Mission locale Bourgogne Nivernaise en tant qu'animatrice ainsi que tous les participants pour le travail réalisé, même s'il reste encore beaucoup à accomplir en raison des décalages constatés entre la situation et les attendus. Convaincu par le caractère partenarial de la méthode, il souhaite que des liens soient opérés avec le Conseil régional, notamment pour ce qui concerne la problématique de la mobilité, et il considère qu'il est important que chaque collectivité, chaque institution et partenaire continue à alimenter la démarche pour « faire mieux et plus » en faveur des jeunes, dans le cadre d'une réponse territorialisée. Il évoque, à ce titre, plusieurs orientations à considérer comme autant de chantiers indispensables à approfondir :



1. Sur le plan de la Gouvernance il importe de créer les conditions de la prise de décisions politiques à l'échelon départemental pour une plus grande égalité de traitement et de méthode, avec un enjeu de

coordination dans un esprit de guichet unique, afin d'assurer une prise en charge globale de la demande des jeunes sans que ces derniers subissent la complexité des dispositifs.

2. L'organisation territoriale doit évoluer selon un impératif de proactivité, en organisant la plus grande proximité possible dans les territoires. Il semble intéressant, dans cette perspective, d'impliquer des acteurs comme les Maisons de Services Aux Publics, en imaginant des dispositifs modulables et adaptables, le cas échéant à l'échelon départemental. Il rappelle que l'organisation ne peut être que la résultante de choix politiques à opérer par les collectivités, avec l'Etat.

3. Le Secrétaire Général invite, pour pallier la mauvaise connaissance des offres de service, à passer d'une communication de type « vertical » à d'autres modes, notamment les réseaux sociaux, en commençant par valoriser ce qui se fait au travers des dispositifs et réseaux existants,

4. Le registre des « freins périphériques » (mobilité, logement, santé) doit être appréhendé dans le cadre d'une stratégie départementale,

5. L'appel à projets national « 100% inclusion » (ouvert jusqu'à l'été 2019, avec des projets à lancer dès l'été 2018) constitue une opportunité pour amplifier les efforts consentis dans le cadre de la démarche, parallèlement aux autres ressources mobilisables à l'échelon régional. Les acteurs concernés doivent se mettre en capacité de répondre en formalisant une offre de service innovante.

A la fin de la Conférence Laurence Merlin et Marie-France Duhamel invitent les membres des groupes de travail à rester mobilisés afin de rédiger les fiches action qui seront présentées entre la fin octobre et la mi-novembre dans le cadre d'une conférence dédiée à la validation du plan d'action 2019-2021.

Rédacteur Jacques PLANCHON

Programme de la conférence **Vendredi 15 juin 2018** **Centre de formation des finances publiques**



Matin

8h30- 9h : Accueil des participants

9h : Ouverture par Monsieur le Président du Conseil Départemental et Monsieur le Préfet

9h30 : Restitution des groupes de travail par les chefs de file : repérage, formation, mobilité

10h30 : Echo des jeunes – Etats généraux de la jeunesse

10h45 : Pause café

11h : 1^{ère} Table ronde : *Quelles évolutions pour les métiers de l'accompagnement et de conseiller ?*

12h- 13h30 : Déjeuner au centre de formation des finances publiques

Après-midi

13h30 : Poursuite de la restitution des groupes de travail par les chefs de file : emploi, logement, santé, citoyenneté

14h50 : Pause

15 h : Seconde Table ronde : *Quels schémas et organisation territoriale pour une insertion sociale et professionnelle réussie des jeunes nivernais ?*

16h -16h30 : Grandes orientations prioritaires et conclusion des travaux